

Angoulême, le 24 janvier 2025

Aptitude médicale des sapeurs-pompiers : **avis défavorable** unanime du CSFPT !

SANTÉ

La santé des sapeurs-pompiers ne peut être sacrifiée !

Le projet de décret modifiant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers, présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale le 22 janvier, **a reçu un avis défavorable unanime (employeurs et syndicats).**

Les services de la DGSCGC ont soumis pour avis un décret « cadre », mais l'essentiel des modifications est contenu dans l'arrêté d'application, échappant ainsi à l'examen du CSFPT.

Nous rejetons fermement l'allongement des délais entre les visites médicales d'aptitude, qui prévoit :

- **Une visite tous les 4 ans pour les sapeurs-pompiers de moins de 45 ans ;**
- **Une visite tous les 2 ans à partir de 45 ans.**



Pour atténuer les effets de cette modification, des visites intermédiaires seraient confiées à des infirmiers ou à des étudiants en médecine, ce qui est inacceptable au vu des enjeux de santé. Nous sommes évidemment contre cette proposition !

Comme souvent, l'avis **favorable émis par la CNSIS** sur ce texte ne constitue en rien un gage de qualité. Cette instance, loin de garantir des décisions adaptées à la réalité du terrain, a une nouvelle fois validé une réforme qui va à l'encontre des besoins réels des sapeurs-pompiers.

Nous sommes mobilisés et en grève pour exiger un suivi médical renforcé pour les sapeurs-pompiers et la reconnaissance des maladies professionnelles !



Déclaration FA-FPT au CSFPT lors de l'examen du décret sur les médecins d'aptitude des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, le 22 janvier 2025

Mesdames et Messieurs,

Lors de la Formation Spécialisée n°4, nous avons demandé que l'arrêté attaché à ce projet de décret soit présenté lors d'une prochaine séance du CSFPT en février. Nous regrettons votre refus de report de l'examen de ce texte.

Ce refus illustre une nouvelle fois le manque de considération pour un dialogue social véritablement construit et transparent avec les partenaires sociaux.

Notre Fédération, la FA/SPP-PATS est en grève depuis février 2024. Ce mouvement trouve sa source dans une revendication centrale : celle de replacer les questions de santé et de prévention au cœur du service public de sécurité civile.

La préservation de la santé des sapeurs-pompiers doit être à la hauteur des risques vitaux liés au métier de sapeur-pompier. Force est de constater que nos alertes et nos propositions ne sont pas entendues, puisque ce décret, occulte totalement la médecine préventive.

Nous rappelons que le CIRC a classé le métier de sapeur-pompier comme étant cancérigène pour l'homme.

Or, malgré ce constat accablant, aucun dispositif concret n'est prévu pour renforcer la prévention médicale, mais seulement traiter de la médecine d'aptitude. Ainsi, des sapeurs-pompiers atteints de maladie pourront-être déclarés aptes !

Concrètement l'arrêté qui ne nous est pas permis de discuter prévoit, l'allongement de la périodicité des visites médicales d'aptitude, ce qui constitue une véritable régression pour la profession.

La périodicité prévue par cet arrêté, est un non-sens face aux dangers auxquels les sapeurs-pompiers sont quotidiennement exposés. Elle met directement en péril la santé des agents et va à l'encontre de l'objectif fondamental d'une médecine adaptée à leurs besoins spécifiques.

Nous revendiquons ici que la santé et la prévention doivent être au cœur de toute réforme concernant les sapeurs-pompiers. Une véritable médecine préventive est indispensable pour garantir non seulement la sécurité des agents, mais aussi la qualité du service public qu'ils assurent quotidiennement.

Enfin, nous tenons à souligner que ce projet de texte contredit les engagements pris par le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, ainsi que par son prédécesseur Gérard Darmanin, lors de nos précédentes rencontres. Ces derniers s'étaient engagés à faire évoluer le suivi médical des sapeurs-pompiers en s'appuyant sur la mise en place de l'Observatoire National de la Santé et de faire évoluer le tableau de reconnaissance des maladies professionnelles.

La santé des sapeurs-pompiers qui œuvrent chaque jour, parfois au péril de leur vie mérite bien mieux que ça !

Vous comprendrez que nous nous exprimerons défavorablement sur ce projet de texte.

Je vous remercie pour votre écoute